

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 122 (1942)

Rubrik: Procès-verbal du Sénat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 36^{me} séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

du 14 juin 1942, à 10 h. 15

Présidence : M. G. Tiercy, Genève, président central.

1. *Appel des délégués.* — Sont présents : 53 délégués.

MM. C.-F. Bäschlin, S. Bays, Ch. Bernard, W. Bernoulli, H. Bluntschli, A. Buxtorf, J. Carl, E. Cherbuliez, K. Dändliker, A.-U. Däniker, L. Déverin, A. Ernst, R. v. Fellenberg, F. Fichter, A. Fonio, O. Fuhrmann, P. Gruner, A. Hagenbach, J. Hunziker, B.-P.-G. Hochreutiner, A. Jaquerod, J. Kälin, Ch. Linder, E. Ludwig, J. Lugeon, I. Mariétan, P.-L. Mercanton, P.-A. Mercier, H. Mollet, O. Morgenthaler, R. La Nicca, Th. Niethammer, P. Niggli, F. Nussbaum, M. Oechslin, H. Perret, M. Petitmermet, B. Peyer, M. Reichel, E. Rübel, W. Rytz, S. Schaub, W. Scherrer, O. Schlaginhaufen, G. Senn, H. Stähli, R. Streiff-Becker, J. Tercier, G. Tiercy, A. Uehlinger, P. Wenger, Hch. Wolff, L. Zehntner.

Se sont excusés : MM. W. Behrens, P.-Th. Dufour, H. Fierz, E. Gäumann, R. Geigy, G. Geilinger, Ed. Handschin, A. Kreis, M. Lugeon, K. Merz, W. Mörikofer, A. Müller, A. v. Muralt, P. Ratti, H. Streuli.

Le président central souhaite la bienvenue aux délégués.

Scrutateurs : MM. J. Lugeon et A. Uehlinger, proposés par le président, sont nommés tacitement.

2. *Procès-verbal de la 35^{me} séance du Sénat du 25 mai 1941* : le procès-verbal est adopté.

3. *Comptes de 1941.*

a) *Rapport des vérificateurs des comptes.* Le rapport tendant à l'approbation des comptes est adopté sans discussion et à l'unanimité.

b) *Décharge.* Le Sénat décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée annuelle d'approuver les comptes pour 1941 présentés au Sénat, et de donner décharge au Comité central pour l'exercice écoulé.

4. *Budget pour 1943* : Voici le projet transmis aux sénateurs :

Recettes

A. Cotisations annuelles (sans membres à vie)	Fr.	9,800.—
Bibliothèque de Berne	»	2,500.—
Vente des Actes et de la bibliographie	»	50.—
Dons	»	—.—
B. Intérêts du compte capital	»	4,000.—
C. Contributions des commissions au compte général .	»	600.—
Contribution de la Commission des publications (pour les nécrologies)	»	750.—
D. Crédits accordés par la Confédération	»	—.—
Le montant ne sera connu qu'ultérieurement.		
	Déficit	» 432.—
		<u>Fr. 18,132.—</u>

Dépenses

A. 1. Session annuelle	Fr.	600.—
2. Actes (impression et expédition)	»	5,650.—
Nécrologies	»	750.—
3. Liste des membres	»	1,200.—
4. Administration :		
a) salaires	Fr.	6,600.—
b) caisse de compensation	»	132.—
c) matériel de bureau	»	300.—
d) frais de poste, téléphone	»	800.—
e) impressions, reliure	»	300.—
f) frais de voyage (Sénat, Assem- blée générale, etc.)	»	1,200.—
g) frais divers	»	200.—
5. Imprévu	»	300.—
6. Achat des œuvres d'Euler	»	100.—
B. Dépenses couvertes par les crédits qui seront accor- dés par la Confédération	»	—.—
		<u>Fr. 18,132.—</u>

Après une discussion, au cours de laquelle M. Uehlinger propose de suggérer aux sociétés affiliées de prendre éventuellement à leur charge les frais des notices nécrologiques concernant leurs membres décédés qui sont en même temps membres de la S. H. S. N., le projet de budget est accepté à l'unanimité sans modification.

5. *Demandes de subventions fédérales pour 1943.* Comme l'année passée, le président expose que le Département fédéral de l'intérieur s'oppose à tout dépassement du total accordé l'an passé; aucune augmentation de demandes de crédits n'a donc pu être envisagée. Le

Département fédéral de l'intérieur, désirant maintenir le total des subventions à fr. 161,600.—, est toutefois d'accord avec une répartition différente de certains crédits qui ne seraient pas entièrement utilisés. Comme la somme de fr. 1000.—, destinée jusqu'à présent au Concilium Bibliographicum (dissous), devient disponible, le président propose de l'affecter, par l'intermédiaire de la Commission des publications, à la publication des notices nécrologiques dans les Actes. Le Sénat adopte le tableau des subventions avec cette utilisation particulière de l'ancien crédit demandé pour le Concilium Bibliographicum. Le tableau des subventions demandées se présente donc comme suit :

Commission des Publications	Fr.	9,000.—
Commission géologique	»	72,500.—
Commission géotechnique	»	11,000.—
Commission géodésique	»	37,000.—
Commission des glaciers	»	6,000.—
Commission d'hydrobiologie	»	1,600.—
Commission pour l'étude des cryptogames	»	1,500.—
Commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	»	2,500.—
Commission phytogéographique	»	1,000.—
Commission scientifique du Parc national suisse	»	1,500.—
Commission du Jungfrauoch	»	500.—
Société zoologique suisse	»	2,500.—
Société botanique suisse	»	2,500.—
Société mathématique suisse	»	3,000.—
Société suisse de paléontologie	»	1,000.—
Société suisse de chimie (renonce pour 1943)	»	—.—
Société entomologique suisse	»	1,000.—
Helvetica Physica Acta	»	2,000.—
Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie	»	1,000.—
Tables annuelles de constantes environ	»	1,000.—
Unions internationales environ	»	3,500.—
		<hr/>
	Fr.	161,600.—

6. *Elections de membres de commissions et de délégués de la S. H. S. N.* Sont nommés pour la durée du mandat actuel de diverses commissions : à la Commission géologique suisse, MM. R. Staub (Zurich), J. Tercier (Fribourg); à la Commission Euler, M. Blanc-Bosshard (Lausanne); à la Commission scientifique du Parc national, MM. J. de Beaumont (Lausanne), R. Billwiller (Zurich), H. Pallmann (Zurich); à la Commission des mémoires suisses de paléontologie, M. M. Reichel (Bâle); à la Commission pour l'électricité atmosphérique, MM. Guido Nobile (Zurich) et Auguste Piccard (Chexbres). — Est nommé délégué de la S. H. S. N. : à la Commission fédérale du Parc national, M. J. Bær (Neuchâtel). Sont nommés membres du Comité national suisse de géodésie et géophysique, MM. R. Billwiller, E. Wanner (Zurich), F. Gassmann

(Aarau), A. Mercier (Berne); du Comité national suisse de l'Union internationale Radio-Scientifique, M. G. Nobile (Zurich).

A l'occasion de ces nominations, le président central signale l'opportunité de désigner comme membres des comités nationaux, exclusivement des citoyens suisses, point de vue que le Sénat partage tacitement.

7. *Règlements de commissions.*

- a) Le Sénat adopte des modifications rédactionnelles du règlement de la Commission hydrobiologique suisse;
- b) il adopte le règlement que vient de se donner la Commission helvétique des glaciers.

Les textes des règlements de ces deux commissions figureront dans le prochain volume des « Actes », de 1942.

8. *Modifications des statuts de la S. H. S. N.* Le Sénat adopte à l'unanimité les modifications suivantes du § 8 des statuts, modifications à soumettre à l'assemblée générale de 1942 :

Dans le § 8, l'indication d'une finance d'entrée est supprimée dans le premier alinéa qui aura la teneur suivante : Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale. — Die Mitglieder-versammlung beschliesst die Höhe des Jahresbeitrages.

Pour faciliter le recrutement des membres de la S. H. S. N., un second alinéa sera introduit avec la teneur suivante : Les étudiants désirant devenir sans tarder membres de la S. H. S. N. et qui auront parmi leurs parrains un de leurs professeurs, seront admis avec une cotisation réduite pendant trois années consécutives à la moitié du montant ordinaire. — Studenten, die sofort als Mitglieder in die S. N. G. aufgenommen zu werden wünschen und einen ihrer Professoren unter ihren Paten haben, zahlen während drei aufeinander folgenden Jahren einen Mitgliederbeitrag in der Höhe der Hälfte des gewöhnlichen Mitgliederbeitrages.

Le second alinéa actuel du § 8 devient le troisième alinéa.

9. *Lieu de l'assemblée générale pour 1943; élection du président annuel.* M. A. Uehlinger invite au nom de la Naturforschende Gesellschaft Schaffhausen la S. H. S. N. à se réunir en 1943 à Schaffhouse; le président central ajoute que le président de cette société, M. A. Uehlinger, est proposé comme président annuel pour 1943. Par acclamation le Sénat accepte ces deux propositions.

10. *Communications du président central.* Le président signale au Sénat qu'en 1946 la Naturforschende Gesellschaft Zurich célébrera le deuxième centenaire de sa fondation; à cette occasion, elle espère que la S. H. S. N. voudra bien se réunir à Zurich.

A l'occasion d'une contestation concernant la publication d'un résumé de communication faite dans une des sections de la S. H. S. N. lors de sa dernière réunion annuelle, le président central rappelle la

thèse adoptée toujours par le Comité central, d'après laquelle les sections décident en dernier lieu de l'opportunité de publication des résumés et de la forme à leur donner. Après une discussion, à laquelle ont pris part notamment M. W. Scherrer (Berne), C.-F. Bäschlin (Zurich), Ed. Rübel (Zurich), le Sénat s'exprime en principe pour la plus grande liberté dans l'établissement des procès-verbaux des séances des sections et l'admission des communications.

Au sujet de la décision prise par le Comité central de limiter, pour des raisons d'ordre financier, l'impression des résumés des communications présentées en séances de section à celles qui sont présentées par les membres de la S. H. S. N., M. von Fellenberg (Berne) lit au nom de la Société suisse d'histoire de la Médecine et des Sciences Naturelles une déclaration regrettant cette décision, parce qu'elle risquerait d'empêcher, pour de simples raisons financières, l'impression de communications intéressantes.

Le président central est heureux de pouvoir constater qu'à la suite de son appel, les commissions ayant des collaborateurs rémunérés, notamment la commission géologique, ont obtenu de ces collaborateurs qu'ils se fassent admettre au sein de la S. H. S. N.

11. *Rapports éventuels de présidents de commissions ou de délégués.* Au nom de la commission géologique, M. Buxtorf présente les dernières cartes géologiques imprimées par cette commission en 1941.

12. *Divers.* Le président central rappelle aux Sociétés affiliées la nécessité d'obtenir, soit des conférenciers, soit des auteurs de communications, qu'ils se conforment aux instructions générales figurant dans la deuxième circulaire de convocation à la session annuelle.

M. le Conseiller national Perret, délégué du Conseil fédéral, suggère, pour faciliter le recrutement de la S. H. S. N., d'attirer l'attention du public sur les manifestations de la S. H. S. N. au moyen de la radio-diffusion. Il suggère aussi qu'on fasse distribuer lors de la remise du diplôme aux étudiants ayant terminé leurs études, les statuts de la S. H. S. N. pour attirer leur attention sur l'existence de ce groupement. Le président central accueille la première suggestion tout en faisant des réserves sur la seconde; celle-ci s'adresserait à des étudiants sollicités avant tout par leurs sociétés spécialisées ou les sociétés affiliées cantonales. — Dans ce même ordre d'idées, M. Oechslin suggère de faire parvenir à la presse des communiqués à l'occasion des séances du Sénat et des réunions annuelles. M. Tiercy accepte également cette suggestion.

Séance levée à midi 25.